

Bénédition des couples de même sexe, une décision consternante pour les protestants évangéliques

En ouvrant la possibilité de pratiquer une bénédiction liturgique des couples de même sexe, le synode de l'Église Protestante Unie a pris, le 17 mai 2015 à Sète, une décision consternante. Le Conseil national des évangéliques de France redoutait un tel choix, mais a été surpris par le vote massif des délégués synodaux en sa faveur.

Précédée par toute une réflexion sur le sens de la bénédiction, cette décision repose néanmoins sur des choix contestables. Le premier d'entre eux, c'est de confondre le souci louable d'accueillir en Église les personnes homosexuelles avec la bénédiction d'une pratique condamnée sans équivoque par la Bible. C'est ensuite de faire de la bénédiction un simple accompagnement de la volonté des personnes demandeuses au lieu d'en faire une occasion pastorale de découverte, avec elles, de la volonté de Dieu. C'est enfin de promouvoir une grâce à bon marché bien éloignée de l'Évangile de Jésus-Christ et de ses exigences en matière d'éthique de vie.

Pour toutes ces raisons, alors qu'il est interrogé par de nombreux

médias, le Conseil national des évangéliques de France juge nécessaire de rappeler que tous les protestants n'approuvent pas cette décision, en particulier les protestants évangéliques qui représentent plus de 70% des

« tous les protestants n'approuvent pas cette décision »

pratiquants réguliers du protestantisme en France.

Pour autant, ces derniers ont le souci d'accueillir dans leurs Églises toutes les personnes, quel que soit leur arrière-plan social, culturel, religieux voire leur orientation sexuelle.



Mais ils ont soin de préciser qu'accueillir ne veut pas forcément dire cautionner. En outre ils ne veulent pas simplement suivre les tendances de la société, mais exprimer, à l'exemple des premiers Réformateurs, une voix libre. Leur préoccupation est avant tout d'appeler tout homme et toute femme à se convertir à Jésus-Christ, puis de les accompagner, avec sensibilité et respect, en les aidant à vivre selon l'Évangile.

Nul doute que la décision de l'Église Protestante Unie marquera de façon négative les relations qu'elle entretient avec les protestants évangéliques et compliquera aussi les relations avec les autres Églises.

Le Conseil national des évangéliques de France (CNEF) a été créé officiellement le 15 juin 2010. Organe représentatif, il rassemble plus de 70% des évangéliques et plus d'une centaine d'organisations para-ecclésiastiques. Il est membre de l'Alliance évangélique européenne et de l'Alliance évangélique mondiale.

www.lecnef.org

123 Avenue du Maine
75014 PARIS
01 43 21 12 78

Contact

Thierry LE GALL
t.legall@lecnef.org
06 43 56 79 16

